



Programme de bourses de recherche de l'UEFA Edition 2014

Règlement

Règlement du Programme de bourses de recherche de l'UEFA

1. Conditions de participation

Tout candidat à ce programme doit:

- posséder un doctorat et occuper un poste de chercheur à l'université ou dans un établissement équivalent; ou
- être inscrit comme étudiant en doctorat auprès d'une université ou d'un établissement équivalent et être en phase de rédaction d'une thèse de doctorat (le projet de recherche proposé doit avoir un lien étroit avec le domaine de recherche de la thèse).

Les candidats doivent avoir une excellente connaissance d'au moins une langue officielle de l'UEFA (anglais, français ou allemand).

Aucune candidature commune ne sera acceptée. Le candidat peut néanmoins être assisté par d'autres chercheurs dans son travail. Les noms des autres chercheurs collaborant à la recherche doivent être mentionnés dans le document de candidature de dix pages. Toutefois, l'UEFA considérera le candidat comme son unique interlocuteur et ne mentionnera que son nom (et non pas ceux des autres chercheurs collaborant à la recherche) dans toutes ses communications officielles.

Les propositions de recherche se rapportant aux disciplines suivantes peuvent être soumises au Jury des bourses de recherche de l'UEFA pour examen:

- Economie
- Histoire
- Droit
- Management
- Sciences politiques
- Sociologie
- Sciences médicales

Même si toutes les propositions de recherche sur le football européen sont les bienvenues, celles concernant les onze thèmes prioritaires de l'UEFA, énumérés ci-dessous, sont tout particulièrement encouragées. Les propositions portant sur l'un des thèmes spécifiques mentionnés entre parenthèses seront examinées en priorité.

- Perspective comparative du football européen (en comparaison avec d'autres sports et/ou d'autres continents)
- Accréditations, billetterie et hospitalité (meilleures pratiques; moyens d'inciter le public à acheter des billets à l'avenir; futurs défis à relever en matière d'hospitalité sur les plans économique et juridique)
- Dopage (compléments alimentaires et contamination par des substances interdites)
- Questions environnementales en lien avec le football européen (réduction de l'empreinte environnementale des compétitions de l'UEFA)
- Evolution du jeu (tendances à long terme extérieures au monde du football qui pourraient influencer sur son développement futur)
- Charge optimale du footballeur (nombre de matches approprié par saison)

- Formule des compétitions interclubs de l'UEFA (impact sportif et économique d'une approche régionale des phases de qualification; équilibre compétitif des phases de groupe)
- Interactions entre les sports et les systèmes juridiques nationaux
- Gestion des événements de football (développement d'indicateurs clés de performance pour évaluer les activités opérationnelles)
- Participation au football en Europe (méthodologies pour la comparabilité des données)
- Football féminin (fidélisation des joueuses et des autres parties prenantes)

2. Exigences et procédure relatives aux candidatures

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'UEFA par courrier électronique à universities@uefa.ch. Afin d'être prises en compte pour le cycle suivant du Programme de bourses de recherche, les candidatures doivent parvenir à l'UEFA au plus tard le 31 mars 2014 à 24h00 HEC. L'Administration de l'UEFA accusera réception de tous les dossiers de candidature.

2.1 Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent comprendre l'ensemble des éléments ci-dessous (les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération par le jury):

- le formulaire de candidature officiel dûment rempli, qui est disponible sur www.uefa.org dans la section Partenariats – Universités;
- un document de candidature de dix pages au maximum décrivant la recherche proposée (voir point 2.2);
- un résumé d'une page du document de candidature (voir point 2.2);
- en particulier pour les recherches médicales et les recherches impliquant des personnes mineures, une lettre attestant que la recherche respecte les principes éthiques;
- un CV d'une longueur maximum de deux pages;
- une copie du passeport ou de la carte d'identité du candidat;
- l'attestation d'inscription auprès d'une université ou d'un établissement équivalent en qualité d'étudiant en doctorat ou la copie du certificat de doctorat et l'attestation d'engagement par une université ou un établissement équivalent;
- les copies de deux articles académiques publiés par le candidat dans des revues spécialisées (ou présentés lors d'une conférence académique), idéalement dans un domaine similaire à celui du sujet de recherche proposé;
- trois lettres de recommandation, dont deux au moins doivent être signées par des professeurs universitaires ou d'établissements équivalents. Une seule de ces lettres peut être signée par un représentant de l'université ou de l'établissement équivalent du candidat. Ces lettres de recommandation doivent attester l'importance de la recherche proposée (pour le monde académique et pour le football européen) et la qualité du candidat. Elles doivent être rédigées sur du papier à en-tête officiel et être scannées. Si un candidat soumet une nouvelle candidature portant sur un thème similaire, il peut utiliser les mêmes lettres de recommandation que lors de sa première candidature.

L'ensemble du dossier de candidature doit être rédigé dans l'une des trois langues officielles de l'UEFA (anglais, français ou allemand). Il est impératif que tous les candidats lisent le présent *Règlement du Programme de bourses de recherche de l'UEFA* ainsi que la *Déclaration envers l'UEFA* avant de remplir le formulaire de candidature. Veuillez noter qu'en cas de divergences entre les versions anglaise, française et allemande de ces documents de référence, le texte anglais fait foi.

2.2 Structure du document de candidature et du résumé

Le document de candidature, de dix pages au maximum, doit contenir au moins les rubriques suivantes:

- introduction;
- question(s) et hypothèse(s) de recherche;
- raison d'être de la recherche (contribution au football européen et à la mission de l'UEFA):
 - cette section devrait comporter au minimum une page et indiquer clairement à quelle(s) partie(s) prenante(s) du football européen (UEFA, associations nationales, ligues, clubs, joueurs, supporters, etc.) la recherche profitera tout particulièrement et pourquoi;
- résumé de l'état des connaissances et revue de la littérature sur le sujet de recherche;
- description des recherches effectuées jusqu'à présent par le candidat sur le sujet proposé ou dans des domaines similaires;
- méthodologie envisagée:
 - cette section devrait comporter au moins une page et expliquer en détail la méthodologie qui sera employée pour la recherche, en indiquant dans quelle mesure elle est la plus appropriée compte tenu de l'objectif, des délais et du budget de la recherche, en montrant qu'elle sera appliquée correctement et en prouvant que le chercheur connaît les dernières avancées méthodologiques dans le domaine;
- principaux résultats attendus;
- calendrier détaillé:
 - étant donné que la recherche doit être réalisable au cours d'une période de neuf mois, le calendrier devrait commencer au plus tôt le 1^{er} juillet et se terminer au plus tard le 31 mars de l'année suivante et prévoir la production d'un rapport intermédiaire, à soumettre le 30 novembre, et d'un rapport final, à soumettre le 31 mars (sans mentionner la publication des résultats, p. ex. par le biais d'une présentation dans le cadre académique ou de publications dans des revues);
- bibliographie sélective (une page au maximum);
- liste des principales publications académiques du candidat (une page au maximum);
- liste des bourses accordées précédemment au candidat;
- budget détaillé en euros, justifiant le montant du financement demandé (au maximum EUR 20 000):
 - dans l'établissement de leur budget, les candidats doivent prévoir au moins une visite au siège de l'UEFA, en Suisse, pour rencontrer les membres de l'Administration de l'UEFA intéressés par le projet de recherche et/ou les membres du Jury des bourses de recherche de l'UEFA;
 - le budget peut couvrir:
 - l'achat de matériel spécifique nécessaire à la recherche (à l'exception d'un ordinateur);
 - le coût de la vie du chercheur (et de cochercheurs potentiels);
 - le coût d'une éventuelle main d'œuvre supplémentaire (p. ex. pour la collecte des données);
 - les frais de voyage et d'hébergement directement liés à la recherche (comprenant au moins un voyage en Suisse);
 - le budget ne peut pas couvrir:
 - les frais liés à la publication des résultats (p. ex. participation à des conférences académiques);
 - les frais universitaires.

Le document de candidature doit être dactylographié en taille 12 (interligne: 1,5) sur des pages A4 détachées et numérotées. **Aucun document de candidature de plus de dix pages ou utilisant un autre format ne sera accepté.**

Les candidats doivent également joindre, dans un document séparé, un résumé d'une page de leur document de candidature. Le résumé doit être rédigé en format dactylographié en taille 12 (interligne simple). Ce résumé doit mentionner la raison d'être de la recherche (contribution au football européen et à la mission de l'UEFA, en précisant à quelle[s] partie[s] prenante[s] du football européen la recherche profitera tout particulièrement et pourquoi), la/les question(s) et hypothèse(s) de la recherche, la méthodologie envisagée et le montant total du financement demandé.

3. Procédure de sélection

Les candidatures qui répondent à l'ensemble des exigences définies dans le présent document seront examinées par le Jury des bourses de recherche de l'UEFA. Ce jury comprend un président, quatre représentants de la famille du football européen et quatre universitaires renommés sur le plan international pour leur travail dans le domaine du football ou d'autres sports en Europe. L'Administration de l'UEFA sera impliquée dans le processus de présélection des dossiers et à titre consultatif dans les phases ultérieures du processus.

Le jury étudie les candidatures exclusivement sur la base de critères objectifs, principalement ceux mentionnés ci-dessous:

- **importance de la recherche pour l'UEFA et ses associations membres** (la recherche répond-elle à un besoin de l'UEFA et de ses associations membres ou est-elle adressée à quelques spécialistes seulement?);
- impact potentiel des résultats de la recherche sur la prise de décisions (les résultats de la recherche pourront-ils être utilisés pour améliorer les processus, les structures ou les règlements actuels?);
- dimension européenne (le projet présente-t-il un intérêt géographiquement limité ou possède-t-il une envergure européenne?);
- caractère novateur de la recherche (la recherche proposée fait-elle progresser l'état des connaissances existantes ou, au minimum, offre-t-elle une interprétation inédite des recherches effectuées à ce jour dans le domaine?);
- rigueur académique (le cadre théorique est-il solide? L'état des connaissances existantes a-t-il été pris en compte?);
- faisabilité du projet (le projet peut-il être mené de manière réaliste dans les délais proposés?);
- clarté de la proposition (la proposition est-elle bien structurée et bien présentée?);
- qualité des documents annexés (quelle est la valeur des précédents travaux du candidat? Les lettres de recommandation sont-elles convaincantes?).

Le jury décide du nombre de bourses à accorder et du niveau de financement octroyé dans chaque cas. En fonction de la qualité des propositions reçues, le jury accordera au moins une bourse à un projet portant sur les sciences médicales. Le niveau de financement octroyé dans chaque cas peut être supérieur ou inférieur à celui demandé par le candidat.

Le processus de sélection du Programme de bourses de recherche de l'UEFA comprend trois étapes:

1. Les candidatures sont examinées par l'Administration de l'UEFA, et toutes les propositions qui ne répondent pas aux standards requis ou aux critères du Programme de bourses de recherche de l'UEFA sont écartées. Si le nombre de candidatures est élevé, les propositions qui devraient avoir un impact potentiel moins important sur l'UEFA et sur le football européen sont également éliminées à ce stade de présélection.
2. Deux membres du Jury des bourses de recherche de l'UEFA et un expert de l'Administration de l'UEFA examinent les propositions présélectionnées. Ils évaluent et commentent les propositions, et celles qui reçoivent les meilleures évaluations accèdent à la troisième et dernière étape.
3. Les propositions sélectionnées à l'issue de la deuxième étape sont examinées par les neuf membres du Jury des bourses de recherche de l'UEFA. Les candidatures sont ensuite discutées lors de la séance annuelle du jury, et une décision est prise concernant les propositions qui recevront une bourse de l'UEFA.

Les candidats seront informés de la décision du jury au plus tard le 30 juin. Chaque candidat peut demander à consulter les principales remarques concernant son dossier. Les décisions du jury sont définitives et tout recours est exclu.

Les candidats ne peuvent pas soumettre deux fois la même proposition de projet sans y avoir apporté des changements significatifs. Ils ne peuvent pas non plus soumettre plusieurs projets au cours du même cycle du Programme de bourses de recherche de l'UEFA. Un chercheur ayant obtenu une bourse de recherche de l'UEFA ne peut pas soumettre de nouvelle candidature, ni faire partie d'une équipe de recherche soumettant une candidature lors des deux éditions suivantes du programme.

4. Procédure de paiement et obligations des bénéficiaires

Dans le mois suivant la notification, chaque candidat auquel le jury a accordé une bourse doit signer la *Déclaration envers l'UEFA*, relative à la confidentialité, à la protection des données, à la propriété intellectuelle, aux restrictions concernant la publication et la présentation publique, ainsi qu'aux conditions de versement et de remboursement éventuel de la bourse en cas de violation de clauses figurant dans la déclaration. Les candidats doivent lire et comprendre intégralement la déclaration avant de soumettre une proposition de projet à l'UEFA. La déclaration peut être obtenue sur www.uefa.org, dans la section Partenariats -> Universités. Si le bénéficiaire d'une bourse ne retourne pas la déclaration signée à l'UEFA dans le délai fixé, il ne pourra pas commencer sa recherche et ne recevra pas la bourse correspondante. Si une autre personne que le bénéficiaire de la bourse est directement impliquée dans la recherche, elle doit également signer la *Déclaration envers l'UEFA*.

Les bourses sont payées en trois versements. Le chercheur recevra un tiers du montant au début du projet, une fois que l'UEFA aura reçu la déclaration susmentionnée dûment signée (en juin de chaque année au plus tard). Un second versement sera effectué en janvier, après la transmission par le chercheur d'un rapport intermédiaire de 20 pages environ (pour le 30 novembre au plus tard) et son approbation par l'UEFA. Le dernier versement sera effectué après la soumission du rapport final (de 50 pages environ, hors annexes) et son approbation par l'UEFA. Les rapports finaux doivent être soumis au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'octroi de la bourse. Le rapport final doit être produit spécifiquement pour l'UEFA. Il ne peut notamment pas s'agir d'un article de journal ni d'une partie de la thèse du chercheur.

Un exemplaire sous forme électronique et cinq exemplaires en format papier du rapport final doivent être remis à l'UEFA. Pour le rapport intermédiaire, seul un exemplaire sous forme électronique est requis.

Les principaux résultats du chercheur et ses recommandations devront être présentés en mai ou en juin de l'année suivant l'octroi de la bourse. Cette présentation, d'une durée de 20 minutes, se déroulera à l'UEFA, devant le Jury des bourses de recherche de l'UEFA et des experts de l'Administration de l'UEFA. Elle sera suivie par une séance de questions-réponses d'environ 25 minutes.

L'UEFA peut demander au chercheur d'envoyer des informations sur l'état d'avancement de sa recherche ainsi que sur les résultats obtenus à tout moment durant la procédure de recherche. Elle peut également lui demander de soumettre une liste de ses dépenses en rapport avec le projet de recherche soutenu par l'UEFA.

5. Coordonnées

Programme de bourses de recherche de l'UEFA

UEFA

Division Associations nationales

Route de Genève 46

CH-1260 Nyon

Suisse

E-mail: universities@uefa.ch

Tél. +41 22 707 2834 ou +41 22 707 2919



UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SWITZERLAND
TELEPHONE: +41 848 00 27 27
TELEFAX: +41 848 01 27 27
UEFA.com

WE CARE ABOUT FOOTBALL
